

Série de podcasts « Découvrons notre Constitution »

Correction du questionnaire d'écoute

Épisode 2 : « La hiérarchie des normes »

- 1) Quelle est l'utilité de la hiérarchie des normes ?
 - Elle assure la souveraineté populaire absolue.
 - Elle permet la préservation de l'état de droit et le respect des principes fondateurs que se donnent un peuple.
 - **Elle permet la protection des gouvernants face aux gouvernés.**

- 2) Qui est le principal théoricien de la hiérarchie des normes ?
 - **L'Autrichien Hans Kelsen.**
 - Le Britannique John Locke.
 - Le Français Charles de Montesquieu.

- 3) Quels textes se trouvent au sommet de la hiérarchie des normes ?
 - Les lois.
 - **Les textes formant le bloc de constitutionnalité.**
 - Les traités internationaux, dont les traités européens.

- 4) Y a-t-il des outils de contrôle de la hiérarchie des normes ?
 - **Oui, car "La justice est têt bafouée, qui ne dispose pas d'un glaive à côté de ses balances" (Charles de Gaulle, *Vers l'armée de métier*, 1934).**
 - Non, car limiter une décision des représentants du peuple revient à limiter la souveraineté du peuple tout entier.

- 5) Quelles sont les instances qui veillent au respect de la hiérarchie des normes ?
 - Le Conseil constitutionnel.
 - **Le Conseil d'État (= ordre administratif), le Conseil constitutionnel (= droit constitutionnel) et la Cour de cassation (= ordre judiciaire).**
 - Les maires dans les communes, et les préfets de département et de région.

Question bonus : Quels acteurs ont été les derniers à bénéficier de l'élargissement de la saisine du Conseil constitutionnel ?

- **Les justiciables pouvant saisir le Conseil constitutionnel via une QPC (= Question Prioritaire de Constitutionnalité) lors d'un procès.**
- Le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat pouvant saisir ensemble le Conseil constitutionnel.
- 60 députés ou 60 sénateurs pouvant saisir le Conseil constitutionnel.